

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

Réunion du CM du 20.11.2015 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 15 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, G. HEMON, F. LE BRAS, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, A. TALLEC, A. JEANTON, P. BOUSSARD, G. TELLING

Étaient absents : A.M. POGENT, excusée, pouvoir à F. LE BRAS ; G. FOUQUET, excusé, pouvoir à J.Y. STANQUIC ; A.M. POUPON, excusée, pouvoir à C. TANGUY ; A. CLEAC'H, excusé

Secrétaires de séance : A. TALLEC, P. BOUSSARD

Délibération N°2015/11/01

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : PROLONGATION DU MARCHÉ (AVENANT)

Rapporteur : Gilbert HEMON

Monsieur le Maire rappelle que :

- Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 15.06.2015, le marché relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme a été signé le 18.06.2012 pour une durée de 24 mois soit jusqu'au 17.06.2014.
- Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11.04.2014, un avenant au marché a été signé le 12.05.2014 prolongeant la durée de 12 mois soit jusqu'au 17.06.2015.

Il convient aujourd'hui de prévoir un deuxième avenant au marché afin de :

- prolonger le délai jusqu'à l'approbation et le rendu exécutoire du dossier,
- prévoir des réunions supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°2 au contrat avec le cabinet GEOLITT afin de prolonger le contrat jusqu'au 17.07.2016 pour un montant de 2 200 € correspondant à 5 réunions supplémentaires.

Délibération N°2015/11/02

FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE ET DE GAZOLE NON ROUTIER : PROLONGATION DU MARCHÉ (AVENANT)

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Monsieur le Maire rappelle que :

- Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 18.03.2011, un groupement de commandes a été créé entre Quimper Communauté, les communes membres de l'agglomération ainsi que le CCAS de Quimper et le CIAS du Steir dans le but de mutualiser leur achat de fioul domestique et de gazole non routier (convention du 12.07.2011).

Le marché de fourniture de fioul domestique et de gazole non routier, conclu avec la société Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO), arrive à échéance le 31.12.2015.

Il convient aujourd'hui de prévoir un avenant au marché afin de :

- prolonger le marché pour une durée de 3 mois soit du 01.01.2016 au 31.03.2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat avec la société Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) afin de prolonger le contrat jusqu'au 31.03.2016.

Délibération N°2015/11/03

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE

Rapporteur : Gilbert HEMON

Dans un contexte de désengagement des services de l'Etat en matière d'ingénierie publique, le Département a relancé l'action du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Cet organisme est investi de 4 missions : le conseil, la sensibilisation, la formation et l'information en faveur d'un cadre de vie plus qualitatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au CAUE dans le cadre de l'opération de réhabilitation du site de Vorc'h Laë et pour les projets à venir. Montant de l'adhésion : 50 €/an.

Délibération N°2015/11/04

QUIMPER COMMUNAUTE : RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de Quimper Communauté présenté par Jean-Yves STANQUIC.

TARIFS COMMUNAUX 2016

Rapporteur : Cathy TANGUY (en l'absence de Gilles FOUQUET)

Suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 10.11.2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer, pour l'année 2016, les tarifs suivants :

REPAS CANTINE	Enfant de la commune : 3,00 € Enfant hors commune : 3,50 € Droit d'assiette * : 1,00 € 3 ^{ème} enfant ** : 1,50 €
---------------	---

* repas pris à la cantine mais non délivré par la commune : certificat médical obligatoire
** repas pris à la cantine délivré par la commune, simultanément avec les deux autres enfants (et les suivants) d'une même famille fréquentant l'école Saint Joseph de GUENGAT et domiciliée sur la commune de GUENGAT

CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans : 84 € 15 ans : 126 € 30 ans : 190 €
MINI CONCESSIONS	15 ans : 126 €
COLUMBARIUMS	15 ans : 780 € (1 ^{ère} acquisition) 15 ans : 126 € (renouvellement)

DROIT DE PLACE	- Installations exceptionnelles : 25 € - Installations fréquentes et régulières : 5 € - Installation marché local : 1 € / ml (gratuité janvier, février, mars : commerçants permanents)
----------------	--

LOCATION DE SALLE	- Particuliers (1 jour) 150 € - Particuliers (2 jours consécutifs) 250 € - Associations communales gratuit (ménage effectué par l'association utilisatrice)
-------------------	--

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2016

Rapporteur : Cathy TANGUY (en l'absence de Gilles FOUQUET)

Suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 10.11.2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser pour l'année 2016, dans les conditions définies par la délibération du 25 juin 1999, les subventions classe de neige et classe de nature, comme suit :

Séjour en Bretagne ☞ 55 € / enfant scolarisé en primaire et domicilié à GUENGAT

Séjour hors Bretagne ☞ 75 € / enfant scolarisé en primaire et domicilié à GUENGAT

SUBVENTION ARBRE DE NOEL ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2016

Rapporteur : Cathy TANGUY (en l'absence de Gilles FOUQUET)

Suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 10.11.2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser pour l'Arbre de Noël 2016 : 13 € / enfant scolarisé à l'école St Joseph de Guengat

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pont de Kermaal : maîtrise d'ouvrage

Le Maire rend compte aux conseillers de la réunion du 03.11.2015 avec Mme HURUGUEN, vice-présidente du Conseil Départemental : la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la commune de Guengat. Les services du Département soutiendra la commune dans ses démarches administratives : un synoptique sera réalisé afin de planifier chaque opération.

- Lotissement des Chèvrefeuilles

Le Maire rend compte aux conseillers de la réunion du 17.11.2015 avec M. MERDA, Opac Quimper Cornouaille : mise en vente des lots libres et réservation PSLA/logements locatifs

- Rencontre départementale des Maires du 20.11.2015 (état d'urgence prononcé par le Président de la République) : rassemblements autorisés en Bretagne sous certaines conditions.